

## Patrimoine de Plounévez-Lochrist Glad Gwinevez

### Les gardes champêtres à Plounévez-Lochrist (5<sup>e</sup> partie)

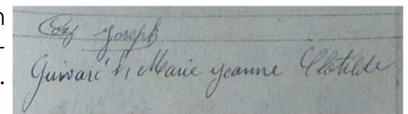
#### 5 - Joseph Coz (Le Coz) de 1927 à 1959

Joseph Coz est né le 3 avril 1890 à Plesquivit, de Jean Coz, cultivateur de 29 ans et de Marie Joseph Pinvidic, cultivatrice de 4 ans plus jeune. Il est incorporé le 9 octobre 1911 au 48<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie, stationné à Guingamp. Le 23 septembre 1912 il y est nommé « 2<sup>ème</sup> classe tambour ». Et le 22 octobre 1912, il y est promu « caporal tambour ». Il est passé dans la Réserve d'Armée active le 8 novembre 1913. Il est rappelé par le tocsin général du 1<sup>er</sup> août 1914 et rejoint le 9 mars 1915, au camp de Coëtquidan, le 410<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie. Pendant les combats de l'année 1914, Joseph Coz perd deux frères, Jean-François et Auguste, âgés de 26 et 22 ans. Affecté durant toute la guerre dans l'infanterie, il est démobilisé le 19 septembre 1919. Blessé à deux reprises, il reçoit plusieurs lettres de félicitation, la croix de guerre avec 4 citations et se voit décoré de la médaille de la Victoire et de celle de la Commémoration de 14-18.



Portrait de Joseph Coz en 1912, dans sa grande tenue de caporal tambour du 48<sup>ème</sup> d'infanterie.

Joseph, cultivateur, se marie à Plounévez le 23 juin 1920 avec Marie Jeanne Clotilde Guivarc'h, cultivatrice âgée de 24 ans, domiciliée dans la commune. Les contractants signent le registre.



Au recensement de 1926, ils demeurent à Trevegot, comme cultivateurs. Le 19 décembre 1926, le Conseil vote un budget de 400F pour le traitement du futur garde champêtre, et c'est probablement au 1<sup>er</sup> Janvier 1927 que Joseph Coz est désigné pour assumer les fonctions de « garde champêtre ».

Il est choisi le 21 février 1926 pour remplir aussi les fonctions de « fossoyeur et de messenger », en remplacement du messenger-fossoyeur François Prigent âgé de 81 ans, mis à la retraite le 5 février 1926. Joseph Coz est qualifié le 22 juin 1928 de « garde-champêtre et d'afficheur ». Père de 6 enfants, il est libéré de ses obligations militaires le 13 août 1931. Aux recensements des années 1931, 1936 et 1954 ; « le garde champêtre Coz » habite au bourg. Le 12 février 1953 il est nommé « préposé à la bascule » avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1953. La mise à la retraite de Joseph Coz doit dater de 1958, année à partir de laquelle le garde champêtre n'est plus obligatoire dans les communes rurales. « Employé municipal à la retraite », il décède le 21 décembre 1959 au bourg de Plounévez-Lochrist.

Maurice Vouillon, né en 1946 et petit-fils de Joseph Coz par sa mère Pauline Coz, se souvient de voir son grand-père « partir les dimanches matin avec son tambour, pour l'avis à la population. C'était un homme solide qui creusait seul, à la pioche et à la pelle, les tombes des plounévésiens décédés. À ses heures perdues il était aussi coiffeur ; la coupe s'effectuait dans une petite remise contre la maison des Coz. À la fin de sa vie, Joseph Coz aimait retrouver les plounévésiens, place de la mairie et c'est moi, jeune garçon, qui l'accompagnait et le ramenait chez lui, car il était sujet à de fréquentes pertes d'équilibre. »

Jean Quéré, né en 1933, et dont le commerce avoisinait la maison Coz, se souvient aussi de cet agent émérite : « il portait sa plaque de garde champêtre au poignet et informait les plounévésiens du haut du balcon de la mairie ».

#### Références :

- Archives communales - Délibérations du Conseil municipal et Registres d'état-civil.
- Archives départementales du Finistère - Recensements et Registres matricules.
- Archives départementales d'Ille et Vilaine - Établissements pénitentiaires.
- *Les Plounévésiens dans la tourmente de la Grande Guerre* - Roger Bossard Editions Ti-Ker Gwinevez 2018.
- *Ancêtres et terroirs, onze générations de paysans de Basse-Bretagne* - Louis Elégoët - 1990

#### Comité de rédaction :

Association Culture et Loisirs  
Place de la Mairie  
29430 PLOUNEVEZ-LOCHRIST

#### Contact :

06.18.43.73.82

#### Recherches et rédaction :

Roger BOSSARD  
Guy Ducellier

#### Sommaire :

- Les gardes champêtres à Plounévez-Lochrist (5<sup>e</sup> partie)
- Le père Hervé Péran, recruteur d'émigrants pour le Canada (1<sup>ère</sup> partie)
- Faits divers, faits d'hier
- Toponymie

## Le père Hervé Péran, recruteur d'émigrants pour le Canada (1<sup>ère</sup> partie)

S'il y eu quelques précurseurs après Jacques Cartier, c'est au cours du XIX<sup>e</sup> siècle que l'émigration bretonne au Canada prend de l'ampleur. À partir des années 1880, les pères missionnaires oblats de Marie immaculée (OMI), installés au Canada depuis 1841, deviennent des agents recruteurs qui sillonnent la France, notamment la Bretagne pour encourager leurs compatriotes à tenter leur chance dans l'ouest Canadien : Manitoba, Saskatchewan et Alberta.

Parmi ces missionnaires figure un Plounévésien, le père Hervé Péran.

Né le 27 février 1868 à Plounévez, il est le fils de Jean-Marie Péran, meunier, et de Marie-Anne Grall demeurant à la Salle, village situé, depuis le décret de séparation préfectoral du 26 février 1912, en Lanhouarneau.

Ordonné prêtre le 17 décembre 1892, le père Péran rejoint Penmarc'h où il est vicaire jusqu'en décembre 1897. Il quitte ensuite le diocèse pour la congrégation des OMI et entre au noviciat à Anger. Il fait son oblation (profession perpétuelle) le 6 janvier 1899 et reçoit son obédience en 1900 pour le diocèse de Saint-Boniface, au Manitoba et est nommé dans la paroisse de Saint Laurent. Il y restera jusqu'en 1919.

L'émigration des Bretons, à cette époque, répond à deux motifs :

- Économiques, surtout lors des premiers départs. En effet, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, la Bretagne s'est trouvée en pleine période de surpopulation rurale, avec de très nombreuses exploitations minuscules et de trop nombreux artisans ruraux. Les perspectives économiques étaient donc très limitées.
- Religieux, à partir de 1902-1903, en raison de la loi sur les congrégations religieuses, puis à partir de 1905 à cause de la loi de séparation des Églises et de l'État.

Les prêtres recruteurs n'eurent donc pas beaucoup de difficultés pour convaincre les Bretons, notamment les Léonards, à se rendre au Canada, où la liberté religieuse était assurée, plutôt que d'aller grossir le flux des émigrés bretons dans les grandes villes, notamment Paris.

Le père Péran persuada, entre 1905 et 1909, plus d'une centaine de Léonards à le rejoindre dans sa paroisse de Saint Laurent du Manitoba.

À suivre...



### Sources :

Du Léon au Manitoba. Émigration de familles léonardes dans l'ouest canadien, 1904-1908. Emmanuel Le Borgne.

L'émigration bretonne en Amérique du Nord. Joseph Martin.

Bretagne et Canada. Quelques aspects de l'émigration bretonne au Canada. Pierre Flatrès.

## Faits divers, faits d'hier

### Le recteur se bat contre la danse

Le 28 juillet 1929, le recteur, Monsieur Caër, s'offusque du comportement de la jeunesse qui danse au bourg. Il profite de son sermon, lors de la grand-messe, pour mettre en garde les paroissiens contre « la danse et ses dangers » !

« Le jour du pardon de Notre Dame des Armées, la jeunesse s'est mise à danser chez le marchand de tabacs, Julien, chez le boucher, Le Roux et devant la forge de Guivarc'h, où le fils du forgeron entraînait les danseurs au son de son accordéon ». Il fit ensuite des observations au buraliste et au boucher qui promirent de refuser leurs établissements aux danseurs. Le fils Guivarc'h refusa tout net de remiser son accordéon... Le recteur conclut par cette remarque : « Ce sera dur de supprimer la danse qui envahit tout le pays à partir de Saint-Pol-de-Léon ». La suite lui donna raison !

Sources : - archives diocésaines

## Toponymie

### Kerivin

**Ivin** « if », se relève en composition de divers noms de lieu : comme **Toulin** par exemple et aussi au singulier dans **Kerivinenn** ou **Rosivinenn**. À Plounévez nous le trouvons sous la forme **Kerivin**, le lieu planté d'ifs.

### Coat-luz

**Lus** « myrtilles » procède du vieux breton **lus** et correspond au gallois **llus** et à l'irlandais **lus** « mauvaise herbe ». On le trouve, à Plounévez, en composition dans **Coat-lus**, le bois des myrtilles.

Sources : Albert Deshayes. Dictionnaire des noms de lieux bretons. Éditions Le Chasse-Marée/Ar Men. 1999